

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 24 septembre 2025

DEL_20250924_18

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29**24****25**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Hervé MORICE – Emilie CORDIER
Denis ROULAND – Myriam LEROUX – Sébastien WAIRY
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER – Benoît PICHARD
Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS
Jean-Pierre LE CROM – Thierno DIALLO – Brieg PICAULT
Marjorie GARCIA – David PELON – Françoise HAFFRAY
Cécile NICOLAS – Michel CONANEC –

Objet :

**Lancement de la
procédure de
constatation de bien
vacant sans maître**

**Annule et Remplace
la délibération du
25/06/25
DEL_20250625_28**

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le

25 septembre 2025

Et que la convocation
avait été faite le

17 septembre 2025**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Magali MACE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
-

Absents : Gilles BRIAND – Didier NOUZILLEAU – Aurélie LE GUNEHEC
– Alain DESMARS

M. Hervé MORICE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission urbanisme en date du 16 septembre 2025,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.1123-1,

Vu le Code civil, notamment ses articles 539 et 713, Vu le décret n° 2011-783 du 28 juin 2011 relatif à la procédure de constatation de la vacance des biens,

Considérant qu'il a été porté à la connaissance de la commune qu'un bien, parcelle cadastrée BM n° 112 sis Les Grands Champs semble répondre aux conditions légales pour être qualifié de « bien vacant sans maître », à savoir :

- absence de propriétaire connu ou identifiable,
- non-imposition à la taxe foncière depuis plus de trois années consécutives,
- absence de toute occupation ou usage apparent,

Considérant qu'il appartient à la commune d'engager la procédure de constatation de vacance en vue, le cas échéant, de son appropriation par la commune ou sa dévolution à l'État,

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 044-214402109-20250924-DEL_20250924_18-DE

S²LOW

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de constatation de bien vacant sans maître pour le bien situé Les Grands Champs, dont les références cadastrales : BM 112, conformément aux textes en vigueur.
- **Article 2** : De mandater Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches nécessaires : demande de certificat auprès du service des impôts fonciers, consultation du fichier immobilier, constat d'abandon, affichage et notification de la procédure.
- **Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération
- **Article 4** : De revenir devant le conseil municipal pour toute décision relative à la prise en charge ou l'incorporation éventuelle de ce bien dans le domaine communal.
- **Article 5** : La présente délibération sera transmise à la préfecture et affichée conformément aux dispositions en vigueur.
- **Article 6** : Cette délibération annule et remplace la délibération prise en Conseil Municipal du 25 juin 2025 DEL_20250625_28

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 044-214402109-20250924-DEL_20250924_18-DE



Liste des parcelles							
N°	Section cadastrale	Numéro cadastre	Propriétaire	Situation	Contenance m²	Zonage PLUI	Nature
1	BM	112	Etat Propriétaires non fiabilisés	Les Grands Champs	302	UBa1	Jardin

